



Province de Namur
Commune de Gesves



Coordination extrascolaire : Coala asbl - 085/84 61 90 – extrascolaire.gesves@coalanet.org
Debois Elise – 0485/ 60.32.92 - atl.gesves@publink.be

Commission Communale de l'accueil du 3 octobre 2007 – Administration communale

Présences :

					Prés	Exc.
BARBEAUX-DEFLORENNE	Cécile	1	e	Conseillère communale	X	
BERNARD	André	1	e	Président – Echevin enseignement	X	
GRASSERE	Lydia	1	e	Conseillère communale	X	
HONTOIR	Céline	1	e	Echevine Enfance et Jeunesse	X	
DEBATTY	Benoit	1	s	Conseiller communal		
DEBATY	Marcellin	1	s	Conseiller communal	X	
FONTINOY	Paul	1	s	Conseiller communal	X	
JACQUES	Michel	1	s	Conseiller communal		
DEFRESNE	Bernard	2	e	Ecole St Joseph		X
DEGLIM	Christian	2	e	Ecole communale de l'Envol	X	
GILLET	Véronique	2	e	Ecole communale de la Croisette	X	
LEUNEN	Régine	2	e	Ecole Communauté française		X
DEBATY	Annika	2	s	Ecole Communauté française		
DEGIMBE	Jean-Marc	2	s	Ecole St Joseph	X	
VISART de BOCARME	Michèle	2	s	Ecole communale de l'Envol		X
WAVREILLE	Dominique	2	s	Ecole communale de la Croisette		
GRAILET	Danielle	3	e	Ecole Communauté française		
RYELANDT	Muriel	3	e	Ligue des familles		X
SERMON	Véronique	3	e	Ecole St Joseph		
CORNETTE	Véronique	3	e	Ecole communale de l'Envol		
DELBECQUE	Marianne	3	s	Ligue des Familles		
DEMEIRE	Nathalie	3	s	Ecole Communauté française		
HAMPERT	Geneviève	3	s	Ecole communale de la Croisette		
PENSON	Valérie	3	s	Ecole St Joseph	X	
MEURISSE	Dominique	4	e	Accueillante extrascolaire	X	
GREGOIRE	Bastien	4	e	IMAJE		X
VERHAEREN	Jacques	4	e	Le Chat Botté	X	
WATTERMAN	Yves	4	e	La spirale asbl	X	
BURON	Vincent	4	s	IMAJE		
COLPAERT	Géraldine	5	e	Domaine de Mozet	X	
REYSER	Dominique	5	e	ADO'G		X
SIMON	Nicolas	5	e	Patro Jean XXIII		X
VAN AUDENRODE	Martin	5	e	Patro Jean XXIII	X	
DEBATTY	Marie	5	s	Patro Jean XXIII		
FAVEAUX	Nathalie	5	s	Patro Jean XXIII		
BUFFET	Bénédicte			Coordinatrice accueil ONE	X	
DEBOIS	Elise			COALA asbl – Responsable ATL	X	
GEERKENS	Olivier			COALA asbl – Coordinateur	X	



1. Accueil par le Président André Bernard

André Bernard, échevin en charge de l'ATL rappelle l'importance du rôle de la commission. Grâce au travail fourni antérieurement, le Programme CLE a pu être agréé dès le mois de septembre (objectif de départ).

D'emblée, le président constate qu'un nombre conséquent de membres ne sont pas présents (7 membres se sont excusés). Il semblerait que la date et l'heure (19h) aient été mal choisies. La majorité des effectifs sont là et 3 composantes représentées, la réunion peut néanmoins suivre son cours.

2. Validation du précédent procès - verbal

Aucune modification n'est signalée. La CCA valide le précédent P.V. à l'unanimité.

3. Programme CLE : Agrément

Agrément de l'asbl « Gesves EXTRA », chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 Gesves (RPN : 891.066.645) dont les statuts sont parus au Moniteur belge le 2 août 2007. Selon l'avis rendu par la commission d'agrément du 4 septembre 2007, *celle-ci peut prétendre à l'agrément/subvention pour les lieux d'accueils sur les sites suivants :*

- *Ecole communale de « L'Envol », rue des écoles, 2 -Gesves, 5j./semaine*
- *Ecole libre Saint-Joseph, rue Petite Gesves, 30 -Gesves, 5j./semaine*
- *Ecole fondamentale autonome de la Communauté française (EFACF), Chée de Gramptinne, 118 -Gesves, 4j./semaine et les journées pédagogiques*
- *Patro Jean XXIII de Gesves, rue de la Pinteraie, 2 - Gesves, le mercredi*
- *Domaine de Mozet, rue du Tronquoy, 2 -Gesves, le mercredi*
- *Poney Club « Le Chat botté », rue du Manoir, 12 -Gesves, le mercredi*
- *Administration communale, Chée de Gramptinne, 112 -Gesves, le mercredi*

La démarche de formation des accueillant(e)s est à encourager.

La date proposée pour l'agrément du Programme CLE et de l'opérateur est le 01/09/2007, les subsides prenant cours à cette date.

L'école communale de « La Croisette », rue de la Croisette, 17 – Gesves, ne peut prétendre à l'agrément/subventions, elle n'a pas 2h d'accueil après l'école. Par rapport à elle, il est proposé de surseoir en lui rappelant cette nécessité. »

Une demande d'agrément est introduite mi-septembre sur base de la décision de Véronique GILLET, directrice de l'école « **La Croisette** » d'ouvrir l'accueil tous les jours (sauf le mercredi) jusqu'à 18h lui permettant ainsi de prétendre également à l'agrément/subvention. La commission d'agrément a répondu positivement ce mardi 02 octobre 2007 ; les subsides prenant cours le 1 octobre 2007.

Egalement, l'**EFACF** souhaite introduire une demande d'agrément pour les mercredis après-midi, un accueil y sera proposé très prochainement. Elise DEBOIS, responsable ATL, s'occupe du suivi de la demande et du dossier d'agrément.

Rappel de l'importance d'établir des **listing de présences** des enfants participant aux activités ATL (noms, prénoms et date de naissance). Ceux-ci doivent être conservés dans les lieux d'accueil. Seul le nombre total des fréquentations par site, doit être communiqué, fin du trimestre, à Elise DEBOIS via un fichier Excel configuré spécifiquement. C'est Elise DEBOIS qui se charge du calcul total et de l'envoi à l'ONE.



André BERNARD rappelle que la commune a voté à son budget **une avance de 5.000€** pour l'asbl « Gesves EXTRA ». Notons que seules les activités rentrant dans les conditions de l'ATL (horaire, prix d'accès) seront subventionnées.

Olivier GEERKENS signale à l'assemblée qu'à ce jour, le coefficient multiplicateur est à 6 (0.20€ X 6 par jour / par enfant) mais qu'il est raisonnable de l'envisager à 5. Egalement, des garanties ou un arrêt à l'avance du coefficient ont été demandés à la ministre Madame FONCK mais ces demandes sont restées sans réponse jusqu'à présent.

Attention, pour rappel, un enfant fréquentant, dans une même journée, deux accueils différents, sur le même site ou non, ne peut être considéré deux fois en matière de subside (exemple : un atelier et la garderie).

4. L'accueil extrascolaire dans les écoles à la rentrée 2007-2008

	Saint - Joseph (Libre)	La Croisette (Communal)	L'Envol (Communal)	E.A.F.C.F (Officiel C.F.)
Ateliers	- +/- 10 ateliers - De 16h à 17h - Subsidés non utilisés directement - Dès 15 octobre 2007	EN PROJET - Projet : 1 atelier par jour - Agrément : octobre	- 48 ateliers - De 15h05 à 16h15 - Subsidés utilisés pour défraiement des volontaires - Dès 1 ^{er} octobre	PROJET - Mise sur pied d'une garderie - d'atelier les mercredis après-midi - Demande d'agrément : en cours
Prix	Payant (le plus démocratique possible : 2€, 3€, 4€)		Gratuit	Payant
Quand	Presque tous les jours (plusieurs le mercredi)		Tous les jours (1 atelier le mercredi - payant)	Tous les mercredis
« Etude dirigée »/ Garderie	Oui Etude : gratuit Garderie : payante (17h-18h)	Oui Etude/garderie : payante dès 1 octobre (16h à 18h)	Oui Etude : gratuite Garderie : 1€ (16h30 – 18h)	Oui Etude : gratuite Garderie : 0.50€ – 1€ (16h-18h)

- o Ateliers :

A Saint-Joseph	Psychomotricité ; Théâtre ; Eveil musical ; Ateliers créatifs ; Multisports
A L'envol	Jardinage ; Jeux ; Psychomotricité ; Sport de ballon ; Crosse canadienne ; Eveil à la lecture ; Alimentation, etc.

Remarque : JM DEGIMBE signale que le souhait de l'école de Saint-Joseph est également de pouvoir proposer des ateliers gratuits. Les subsides reçus dans le courant de cette année seront mis en réserve et investis l'année prochaine à cet effet. Dès cette année, en plus des ateliers prévus les plus démocratiques possible, certains seront entièrement gratuits mais non ponctuels (exemple : une conteuse, à un moment, durant un temps de garderie).

Une proposition de **note d'organisation** est actuellement rédigée et sera proposée à



l'A.G. de « Gesves EXTRA ». Une **assurance** doit encore être contractée. Cette note ne doit pas obligatoirement être signée par les volontaires (mais c'est préférable). C'est l'information des conditions du volontariat (défraiement, assurance, information vis-à-vis de l'asbl et de ses responsables) qui est obligatoire.

Peuvent être volontaires : « *Toute personne physique qui exerce, sans aucune rémunération, des activités de manière désintéressée, dans le cadre d'une structure organisées et réglemantée* ».

Les <u>chômeurs indemnisés</u> et les <u>préparationnés</u>	⇒ Si déclaration à l'ONEM (formulaire C45) – pas de perte des allocations	Si le montant du défraiement ne dépasse pas 28,48€/jour ou 1 139,02€/an
Les personnes en <u>incapacité de travail</u>	⇒ Si accord du médecin – conseil – pas de perte des allocations de mutuelle	
Les <u>pensionnés</u> et les <u>étudiants</u>	⇒ Pas de perte des allocations de pension ou familiales	
Les <u>administrateurs</u>	⇒ Si pas de relation contractuelle, ni de jeton de présence	

Défraiement : soit sur base des frais réels (justifiable) ,
soit selon d'indemnité forfaitaire (non justifiable)

⇒ Ces de systèmes sont non cumulables, chez un même bénévole, dans une même association.

⇒ Actuellement, dans l'asbl « Gesves EXTRA », il semblerait que le système de défraiement forfaitaire soit favorisé.

Elise DEBOIS se renseigne quant au formulaire C45 (si nécessaire, création d'un formulaire-type)

Une **réunion d'information des volontaires** sera organisée prochainement par le C.A de l'asbl

5. La mise en place d'une réserve de recrutement d'accueillant(e)s extrascolaires

Lettre d'appel aux volontaires et articles dans la presse locale (Annexes)

Une lettre d'appel à volontaire a été rédigée et envoyée via les écoles et le Patro. Egalement un article a été diffusé cette semaine dans la « Vie Mosane ». Un autre le sera dans le courant du mois dans le prochain syndicat d'initiative.

Cécile BARBEAUX propose également que cette lettre soit envoyée aux différents comités de quartier de la commune, ainsi qu'au 3X20. Elise DEBOIS se charge de ces envois.

Christian DEGLIM propose d'annoncer le montant du défraiement dans la lettre afin de faciliter la motivation des éventuels candidats.

Elise DEBOIS signale qu'il y a déjà eu quelques retours. Il s'agit essentiellement de personnes désirant « donner un coup de main de temps en temps ».

Ces personnes pourront donc être appelées dans les cas de remplacement ou lors des journées pédagogiques.



Fiche d'identification du candidat (Annexes)

Afin de connaître le mieux possible les disponibilités, les domaines d'animations, etc du candidat volontaire, une fiche d'identification a été envoyée aux personnes qui se sont manifestées.

6. L'organisation d'un accueil lors des journées pédagogiques

Un accueil lors de la journée pédagogique a été organisé, le vendredi 28 septembre 2007, à l'école de l'**Envol**. Beaucoup d'enfants inscrits se sont désistés, sans doute parce que les parents ont eux-même « fait le pont ».

André BERNARD rappelle que cet accueil est une des **priorités du Programme CLE** et de la CCA. L'idée étant d'avoir une réserve de recrutement suffisante pour garantir la qualité de l'accueil. Des **journées à thème** pourraient être organisées.

L'idée de fixer, pour l'année scolaire prochaine, une journée P.O commune à tous les écoles de la commune afin de pouvoir mettre sur pied **une journée d'accueil commune**.

Les dates seront fixées par les directions en mars-avril.

Pour rappel, le défraiement des volontaires est également de 25€ pour toute une journée d'accueil.

Il a des congés pédagogiques à l'école de « La croisette » les 19 octobre et 5 novembre 2007.

Dans un souci de centralisation, il est demandé aux directeurs de communiquer à Elise DEBOIS les dates connues de congés pédagogiques.

7. La formation des accueillant(e)s extrascolaires

André BERNARD pose la question de pouvoir concilier la **formation continue des enseignants également accueillants dans le cadre ATL** avec la formation d'enseignant. André BERNARD se propose de mettre sur pied une rencontre avec la Communauté française, l'ONE, des représentants de cabinet pour avoir une cohérence au niveau des formations continues.

Christian DEGLIM signale que la formation continue, exigée par le décret ATL, peut faire peur aux candidats accueillants ATL, surtout si ceux-ci sont déjà enseignants.

Madame Bénédicte BUFFET, coordinatrice ONE, n'a pas en charge les opérateurs de formation, elle cite Madame Isabelle VAREMERK comme personne de contact.

Madame BUFFET affirme qu'il est possible de trouver des thèmes communs aux formations pouvant alors être profitables aux enseignants dans leur rôle d'enseignant mais également dans leur rôle d'accueillant extrascolaire. Elle pense que l'idée est effectivement « à creuser ». L'ONE est toujours ouvert à toutes propositions issues des réalités de terrain.

Olivier GEERKENS signale à l'assemblée que l'**asbl COALA** a répondu à un appel à projet du FOREM afin de proposer des formations aux accueillants extrascolaires, notamment sur Gesves. Ce projet de formation s'organiserait en 16 journées (3 mois). C'est le Forem qui prend en charge le montant de la formation, les frais éventuels de garde des enfants ainsi que les frais de déplacement.



8. La validation d'un projet « Subside à l'équipement destinés aux opérateurs d'accueil extrascolaire pour l'accueil des 2.5 à 6 ans. »

André BERNARD informe l'assemblée qu'une circulaire d'appel à projet est arrivée à la commune, par voie postale, le 30 août 2007. L'intitulé de l'appel à projet : « **Subside à l'équipement destinés aux opérateurs d'accueil extrascolaire pour l'accueil des 2.5 à 6 ans** ». A cet effet, un budget de 100.000€ a été réservé par Madame Fonck, ministre de l'Enfance. Les subsides par projet varieront entre 1.000 et 3.5000€. Les projets sont à envoyés au cabinet de Madame Catherine FONCK pour le 12 octobre 2007. Chaque accueillant extrascolaire gesvois, membre de l'asbl « Gesves EXTRA », proposant un accueil aux enfants de 2.5 à 6 ans a été informé de cet appel à projet et a été invité à y répondre au nom de l'asbl. Les directeurs des écoles émettent l'idée de créer un projet, pour l'asbl « Gesves EXTRA » de « circomotricité ».

Le projet présenté est ensuite validé par la CCA.

Le projet est envoyé au cabinet de Madame FONCK le mercredi 10 octobre 2007.

9. Divers

- Autre appel à projet : « **Manger mieux durant le temps libre** » lancé par la Fondation Roi Baudouin. Date limite d'introduction des dossiers : 14 décembre 2007. L'appel à projet est joint au présent P.V.
- Le souhait d'**éditer une brochure** reprenant les activités extrascolaires existantes sur la commune. L'idéale serait qu'elle puisse être invariable d'année en année et que le feuillet l'accompagnant puisse lui être modifié chaque année.
Les écoles souhaitent communiquer leurs activités du mercredi après-midi, dans toutes les écoles afin d'élargir leur public.
- Concernant le **site internet** de la commune : la commune va engager dès janvier 2008, un mi-temps responsable de l'espace numérique et du site internet.
- Elise DEBOIS a suivi une formation avec Eddy LOUCHEZ afin de créer une page extrascolaire-ATL. La page est créée, il reste à la compléter.
- Les opérateurs de l'extrascolaire à Gesves ont été invités à communiquer leurs informations à Elise DEBOIS afin de figurer sur la page ATL du site de la commune.
- **Le salon de l'éducation** à Namur EXPO du 17 au 21 octobre 2007 : La journée du samedi 20 est consacré à l'extrascolaire. Des forums sont organisés. L'asbl COALA dispose de place gratuite distribuable à la demande. André BERNARD en souhaite en recevoir.
- En plus de l'ATL, Elise DEBOIS travaille désormais aussi également à mi-temps dans une IMP à Malonne en tant qu'ergothérapeute. Elle travaille donc actuellement dans le bureau de Céline HONTOIR, les lundis et jeudis de 9h à 17h30 et le mercredi de 14h à 18h.
- Prochaine date de la CCA : **29 novembre 2007 à 19h30.**

Pour la Commission,

A. BERNARD

Le Président

E. DEBOIS

La secrétaire

